



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern EDI  
Bundesamt für Gesundheit BAG

# **Centre pour la qualité et ANQ: Ouvrer ensemble en faveur de l'amélioration de la qualité et de la sécurité dans les hôpitaux suisses**

Pascal Strupler, Directeur OFSP



„Medicine used to be simple,  
ineffective and relatively safe;  
now it is complex, effective  
and potentially dangerous.“

Chantler



# Quelles sont les actions requises?

## Amélioration de la qualité et de la sécurité des patients

- Incidents en milieu hospitalier: 1 patient sur 10
- Décès dus à des erreurs en milieu hospitalier: 2000-3000/an
- Evénements en dehors du milieu hospitalier ?

## Amélioration de l'adéquation

- Grandes variations des pratiques (soins insuffisants, inadaptés, excessifs)
- Examens à double inutiles



## Défis croissants

- Evolution démographique (maladies chroniques, multimorbidité)
- Fragmentation croissante de la chaîne de soins (spécialisation ↗)
- Pression exercée sur les coûts ↗

## Progrès insuffisants dans le système actuel

- Transparence et bases de pilotage insuffisantes
- Peu de progrès des partenaires tarifaires en matière d'assurance de la qualité
- Grandes différences au niveau des mesures cantonales
- Contrôle EAE des prestations AOS n'est pas périodique



# Mandat politique

## Assurance de la qualité/sécurité des patients

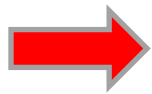
- Parlement juge la performance des partenaires tarifaires insuffisante
- Parlement exige un engagement renforcé et direct de la Confédération en faveur de l'amélioration de la sécurité des patients et de la qualité
- Parlement exige une structure nationale en matière de qualité et de rentabilité

## HTA

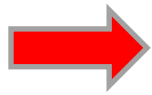
- Parlement estime que les processus liés à la désignation des prestations (nouvelles et contestées) ne sont pas suffisamment développés



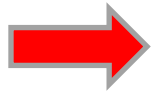
## Que souhaitons-nous atteindre?



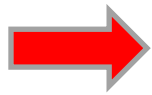
Réduction des incidents critiques évitables



Instauration de traitements „best practice“



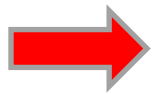
Eviter les soins excessifs  
(moins = souvent plus)



Réduction des conséquences d'une qualité médiocre

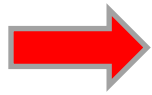


## Que souhaitons-nous atteindre?

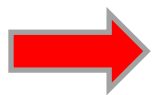


Compréhension des compétences de l'OFSP

- Publication d'indicateurs de la qualité (22a LAMal)
- Définition des prestations reconnues LAMal (EAE: 32, 33 LAMal)
- Critères d'éligibilité des fournisseurs de prestations (36-40 LAMal)
- Contrôles scientifiques afin de garantir la qualité (58 LAMal)



Création d'un centre national pour la qualité visant à apporter un soutien professionnel aux fournisseurs de prestations, à la Confédération et aux cantons



Obtention d'une culture de la qualité et de la sécurité dûment „vécue“ au sein du système de santé



# Activités clé du centre pour la qualité

- Programmes nationaux dans les domaines de la qualité et de la sécurité des patients (y.c. mesures communicationnelles et programmes de formation)
- Elaboration de rapports HTA sur mandat de l'OFSP
- Développement (continu) d'indicateurs de la qualité
- Elaboration de bases et réalisation de projets de recherche dans les domaines précités





# Tâche clé dans le domaine de la qualité: planification et mise en place de programmes de qualité nationaux

*Objectif: réduction d'incidents médicaux évitables (tels que les infections etc. )*

- En raison de ressources limitées:  
2013-2017: uniquement 3 programmes pilotes nationaux s'adressant chacun à 10 hôpitaux
- Développement des programmes de qualité nationaux:
  - plus de 10 hôpitaux par programme de qualité
  - ne s'appliquant pas uniquement au milieu hospitalier
  - traiter des thèmes supplémentaires (p.ex. dans le domaine des maladies chroniques)

**Besoin urgent de ressources financières supplémentaires**



**Bases**

**Projets de  
recherche**

**Programmes nationaux**

**HTA**

**Indicateurs  
Qualité et  
adéquation**



## Le centre pour la qualité...

N'a pas de tâches relevant de la souveraineté de l'Etat resp. de pilotage. Ces dernières restent du ressort de la Confédération et des cantons resp. dans le cadre de la mise en place des contrats qualités auprès des partenaires tarifaires

Le centre ne doit donc pas

- fixer des dispositions contraignantes
- donner des instructions

Il ne remplace pas les organisations actuelles, procédant au relevé de données telles que p.ex.

- Office Fédéral de la Statistique (OFS)
- OFSP
- Instituts de mesure
- ANQ
- SAMQ



# Eventuel rôle futur de l'ANQ

## Poursuite des tâches de base de l'ANQ

- Coordination, réalisation et publication de mesures de la qualité (selon art. 77 OAMal)
- Mise en oeuvre de l'art. 59d OAMal: assurance de la qualité dans le cadre de l'application du tarif

## Autres tâches selon art. 77 OAMal

- En vertu de l'art. 77 OAMal:
  - Intégration d'autres domaines de spécialisation au plan de mesure
  - Soutenir les fournisseurs de prestations pour l'interprétation/l'utilisation des données

## Collaboration possible avec le centre pour la qualité

- Collaboration pour le développement continu d'indicateurs de la qualité
- Partenaire de l'institut Q pour programmes de qualité nationaux

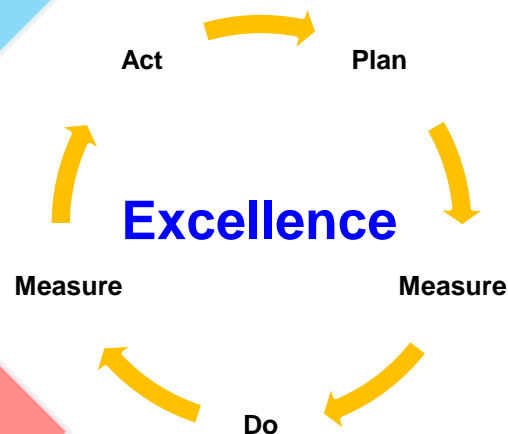


ANQ

- Une organisation des partenaires tarifaires et des cantons pour la réalisation et la publication de mesures de la qualité

Centre pour  
la qualité

- Une organisation fédérale pour soutenir les fournisseurs lors la réalisation de projets d'amélioration
- Elaboration de bases
- Réalisation de HTA





Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern EDI  
**Bundesamt für Gesundheit BAG**

**Merci pour votre attention !**